

**COMMUNE DE FREISSINIÈRES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2022**  
**DÉLIBÉRATION N° 2022-30**

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 6

Conseillers absents : 4

Conseillers représentés : 4

Pour : 10

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-deux, le quatre avril à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 28 mars 2022, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

**Présents** : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - DRUJON D'ASTROS Cyrille - SEGOND Éric.

**Absents** : BOISSET Vincent - LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent - MESTRE Françoise

**Pouvoir** : BOISSET Vincent à Cyrille DRUJON D'ASTROS - LATIL Jessica à ARDUIN Annie - LEJEUNE Laurent à BOISSET Philippe - MESTRE Françoise à BOISSET André.

**Secrétaire de séance** : ARDUIN Annie

**Objet** DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES - CABANES PASTORALES SECONDAIRES - ADDUCTION D'EAU

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que la commune s'est engagée dans la construction de 3 cabanes secondaires pour les alpages de Dormillouse (La Jaline), de Valhaute (Vallon Cros) et de de Faravel (quartier d'août). Une demande de subvention a été accordée dans le cadre du dispositif FEADER - Région Paca.

Chacune des 3 cabanes devra être alimentée en eau tant pour une consommation alimentaire, pour la consommation des chiens de troupeau et pour la douche et les équipements sanitaires.

Le coût global de cette opération d'adduction d'eau est estimé à 36.000 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

- DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES : 18 000 € - 50%
- DETR : 10 800 € - 30%
- Autofinancement : 7 200 € 20%

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**

**Approuve** l'exposé du Maire.

**Approuve** le plan de financement ci-dessus.

**Autorise** le Maire à engager les démarches de demande de subvention au Département des Hautes-Alpes.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

*Pour Extrait Conforme*  
*Le Maire*  
**Cyrille DRUJON D'ASTROS**

